



Cheque de caution d une location pas recupere

Par **polywei**, le **27/11/2009** à **14:37**

Bonjour,

j'ai quitte un appartement meuble le 07/07/09 que je louais 660€, par l'intermediaire d'une agence qui gerait les loyers.l'etat des lieux n'a revelé aucun probleme.

a ce jour je n'ai toujours pas recupéré ma caution.

j'ai telephoné à l'agence qui me repond qu'il n'y a pas de nouvelle du proprietaire.

j'ai fait une lettre recommandée à l'agence pour qu'il y ait une trace écrite de ma demande.

ai-je un recours et comment faire pour débloquer la situation?

est-ce que l'agence est responsable de s'occuper de récupérer ma caution?

j'ai absolument besoin de récupérer cet argent

merci de votre aide

cordialement